

Saint-Benoît-des-Ondes

BULLETIN MUNICIPAL 2026

LA VIE ASSOCIATIVE (PAGES 20 À 23)

ZOOM SUR LES SERVICES MUNICIPAUX (PAGES 8 ET 9)

VOTRE CALENDRIER DE COLLECTES DES DÉCHETS DÉTACHABLE (PAGES CENTRALES)

La vie municipale en chiffres	p.2
L'édito	p.3
Les principales décisions du Conseil Municipal en 2025 ..	p.4
Les tarifs communaux 2025-2026	p.5
Le budget 2025	p.6-7
Zoom sur les services municipaux	p.8-9
Le Centre Communal d'Action Sociale	p.10
La bibliothèque	p.11
L'école du Bord de Mer	p.12-13
Bien vivre ensemble	p.14
L'environnement	p.14
Le calendrier des collectes déchets	p.15 et 18
Saint-Malo Agglomération	p.16-17
La gestion des eaux	p.19
Les associations	p.20-23
Ça s'est passé en 2025	p.24-27
Les artisans et commerces Bénédictins	p.28-29
Les infos utiles	p.30
L'état civil	p.31
Les démarches administratives	p.31
L'agenda	p.32

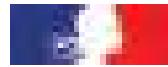
Mentions légales :

Bulletin municipal édité par la commune de Saint-Benoît-des-Ondes
 19 rue du bord de Mer - 35114 SAINT-BENOÎT-DES-ONDES
 saint-benoit-des-ondes.mairie@orange.fr

Directeur de la publication : M^{me} Bernadette LETANOUX

Création et impression : Diazo Communication
 4 Allée Métis, PA Atalante - 35400 SAINT-MALO

1^{ère} de couverture : Christine Thual



La vie municipale en chiffres



975 habitants

dont 772 électeurs au 01/01/2026



360

abonnés PanneauPocket

35653 lectures des articles PanneauPocket
 du 01/12/2024 au 30/11/2025



7000

visiteurs pour le site internet
 depuis sa mise en ligne en juin 2025
 27152 visionnages des pages du site internet



**826
abonnés**



**9 permis de construire
et 2 permis de démolir**
 31 déclarations préalables de travaux
 29 certificats d'urbanisme
 2 autorisations de travaux

Contact :

- ◆ Adresse : 19 rue du Bord de Mer
- ◆ Tél. : 02.99.58.77.06
- ◆ Mail : saint-benoit-des-ondes.mairie@orange.fr

Ouverture au public :

- ◆ Le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00
- ◆ Le Mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- ◆ Permanence téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Outils de communication :

- ◆ Site internet : www.saint-benoit-des-ondes.fr
- ◆ Panneau Pocket (application smartphone gratuite) : sélectionner Saint-Benoît-des-Ondes
- ◆ Facebook - Commune de Saint-Benoît des Ondes



Bénédictines et Bénédictins

Nous arrivons sur une nouvelle année qui j'espère sera agréable pour vous tous.

Nos réalisations 2025 :

Sécurisation de la rue de la Baie à Pont Benoît

Un ralentisseur a été réalisé en partenariat avec la commune de Saint-Méloir des Ondes. Nous avons constaté rapidement son importance. La vitesse a nettement diminué.

Pose d'un radar pédagogique

Nous avons régulièrement des remarques sur la vitesse excessive dans la Commune. Nous en parlons en réunion de conseil de mettre la totalité des rues à 30 kms/h

Nous savons très bien que ce sera difficile à appliquer. Nous avons continuellement des incivilités des stops et des sens interdits non respectés.

La rue de l'Île Verte

Nous avons terminé la 1^{ère} tranche de travaux. La seconde tranche de travaux est prévue en 2026 avec des places de stationnement et la réfection du parking.

Le terrain de Foot

Depuis deux années, nous sommes en réflexion sur le devenir du terrain de foot. Nous avons contacté un lycée agricole qui doit nous accompagner dans ce projet.

La fin du programme de logements de " La Duchesse Anne " avec 7 nouveaux logements sociaux portés par Emeraude Habitation - livraison prévue en juin 2026

La construction de ceux-ci nous a permis depuis quelques années de maintenir l'effectif de l'école.

Notre commune est devenue " Commune Touristique ". Cette appellation nous permet d'être reconnue.

L'occasion pour moi de remercier nos commerces divers et variés. Nous avons la chance de vous avoir pour animer, à l'année, notre village.

Depuis septembre dernier, deux infirmières Lucile et Alexandra sont installées dans la petite salle des loisirs dans l'attente des cellules médicales " Rue du Bas Champ ".

Nous sommes heureux de vous accueillir et c'est un plus pour notre commune. Nous vous souhaitons la bienvenue.

De nouveaux commerçants et artisans se sont installés :

- ◆ Paysagiste Julien Presse " Rue des Verdières "
- ◆ Garage Auto Premium " Rue du Marais "
- ◆ Elagage RBL Bavais " Rue des Verdières "

Marché

Cette année encore, notre marché a été un véritable succès. Beaucoup d'exposants et de visiteurs, il est vrai que le cadre est extraordinaire et nous avons eu la chance d'avoir un temps formidable.

La base de Canoë-Kayak a pris cet été un nouvel envol. En juillet et août, Joy, animatrice nature, a partagé ses horaires avec Saint-Guinoux. Le canal a été très fréquenté par les locaux et les touristes. Une vraie découverte du marais, une balade reposante et une biodiversité extraordinaire.

Grâce à Saint-Malo Agglomération, la voie verte va enfin avoir une continuité sur le passage des deux ponts (canal des allemands et le bief Jean). Passage dangereux et difficile sur les trottoirs. Le cabinet d'études de Saint-Malo

Agglomération a proposé des esquisses et continue de travailler dans ce sens.

Maison France Services

Depuis un an, et grâce à Saint-Malo agglomération, un conseiller intervient le mercredi matin toutes les trois semaines pour accompagner les habitants dans toutes leurs démarches administratives au quotidien. Service très apprécié par tous.

Au bout de 4 années, nous avons obtenu le permis de construire pour les 9 logements sociaux et les 4 cellules médicales.

Ça a été un travail de longue haleine puisque nous avons parlé de ce projet en 2021 et nous sommes heureux d'arriver enfin à un tel aboutissement.

Ecole

Cette année, l'école a le même effectif soit 85 élèves grâce à nos logements sociaux.

Elle est toujours aussi dynamique grâce à ses enseignantes et à sa directrice.

- ◆ Une mise en place d'une Aire Marine Educative (AME) – Portion du littoral géré par des élèves dans une démarche participative d'éducation à l'environnement et au développement durable a été mise en place encadré par des professionnels.
- ◆ Le concours de mobilité douce.

Un grand merci à nos 9 associations qui donnent une grande dynamique à notre commune. Deux présidents ont reçu la médaille d'honneur de la jeunesse et des sports Françoise Chasseray et Raoul Chappé.

Cette année, grâce à toutes les associations, la fête sur la grève a permis de récolter la somme de 5 300 € pour l'école. Merci à vous tous. Vous faites le bonheur de nos écoliers.

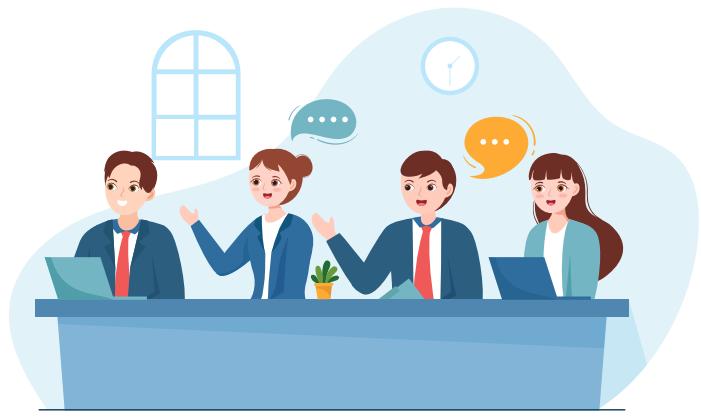
Je vous souhaite une belle et heureuse année. Quelle vous apporte la santé, la sérénité, beaucoup de bonheur à vous tous et vos familles.

Bernadette LETANOUX

LES PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2025

Les listes des délibérations et les procès-verbaux du Conseil Municipal sont publiés sur le site internet de la commune :

www.saint-benoit-des-ondes.fr dans les rubriques "Votre mairie", "Vie municipale", "Le Conseil Municipal" et "Les séances du Conseil Municipal".



Séance du 11 février 2025 :

- ◆ Révision statutaire de Saint-Malo Agglomération et nouvelles compétences ;
- ◆ Règlement budgétaire et financier ;
- ◆ Demande de subvention au titre des amendes de police 2025 ;
- ◆ Renouvellement de la convention PASS'EMPLOI 2025 ;
- ◆ Renouvellement de deux postes saisonniers au camping municipal ;

Séance du 1^{er} avril 2025 :

- ◆ Vote des comptes de gestion 2024 ;
- ◆ Vote des comptes administratifs 2024 ;
- ◆ Vote du budget 2025 ;
- ◆ Création emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité ;
- ◆ Modification du mode de participation protection sociale complémentaire des agents ;
- ◆ Instauration de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement pour la filière police ;
- ◆ Sollicitation de la dénomination de commune touristique ;

Séance du 10 juin 2025 :

- ◆ Composition du Conseil Communautaire de Saint-Malo Agglomération 2026-2032 ;
- ◆ Validation de la convention partenariat pour le développement de la lecture publique ;
- ◆ Adoption de la chartre d'utilisation des services de MEGALIS BRETAGNE 2025-2029 ;

- ◆ Sollicitation du fonds de concours exceptionnel de Saint-Malo Agglomération pour les travaux de la rue de l'Ile Verte ;
- ◆ Validation de la convention d'occupation précaire de locaux de la maison des loisirs ;
- ◆ Vote du règlement intérieur du cimetière ;
- ◆ Reconduction des emplois contractuels de droit public.

Séance du 9 septembre 2025 :

- ◆ Passage au Compte Financier Unique (CFU) ;
- ◆ Acquisition de parcelles le long du Canal des Allemands ;
- ◆ Révision de la tarification de la salle polyvalente pour les locations annuelles des associations sportives Bénédictines ;
- ◆ Convention bacs à marée ;
- ◆ Congrès des Maires ;

Séance du 02 décembre 2025 :

- ◆ Convention d'occupation du domaine public avec Auto Premium ;
- ◆ Cession d'une parcelle agricole ;
- ◆ Renouvellement convention fourrière animale avec la SACPA ;
- ◆ Subvention au CCAS pour le versement des primes centre aéré, musique et arts plastiques ;
- ◆ Protection sociale complémentaire risque santé : choix de la labellisation.

Salle polyvalente 3 bis rue du Bord de Mer

	Grande salle avec cuisine	
	Particuliers	Associations communales
Week-end et jours fériés (vendredi 12h à dimanche 17h)	970 €	150 € une fois par an du 01/10 au 31/03 puis tarif normal
Journée du lundi au jeudi de 9h - 4h (J+1)	560 €	75 € jusqu'à 3 fois par an puis tarif normal
Jour de l'an	1 950 €	
	Grande salle sans cuisine	
	Particuliers	Associations communales
Week-end et jours fériés (vendredi 12h à dimanche 17h)	905 €	110 € jusqu'à 2 fois par an entre le 01/10 et le 31/03 puis tarif normal
Journée du lundi au jeudi de 9h - 4h (J+1)	350 €	75 € jusqu'à 3 fois par an puis tarif normal
Location à l'heure	NON	8 € pour activités récurrentes des assos communales
	Hall / Bar seul	
5 heures maximum*		140 €

*réservation un mois max avant

	Grande salle pour spectacle**
Week-end 1 jour (9h - 4h) (J+1)***	350 €
Journée du lundi au jeudi de 9h - 4h (J+1)	201 €

** salle sans cuisine, pour spectacles culturels associatifs (théâtre, chant, musique, cérémonies funéraires) - pour les autres représentations, tarif normal - *** réservation trois mois max avant

	Loge
Location à l'heure	7 €

Maison des Loisirs 53 bis rue du Bord de Mer

	Étage
Journée de 9h - 23h	140 €
Deux jours consécutifs du 9h - 23h	190 €
	Étage
Location à l'heure	7 €

PRÊT DE MOBILIER (uniquement aux Bénédictins)

Caution pour chaises et tables	100 €
--------------------------------	-------

Cimetière Achat et renouvellement concession funéraire 30 ans

Tarif
2 m ²
4 m ²

Achat et renouvellement concession cinéaire - Cases

Tarif
10 ans
20 ans

Achat et renouvellement concession cinéaire - Cavurnes

Tarif
10 ans
20 ans

Photocopie

Noir / Blanc	Couleur
0,25 €	0,35 €
0,45 €	0,65 €

Gratuité noir et blanc A4 : Demandeurs d'emploi bénédictins sur présentation d'un justificatif et seulement pour leurs démarches administratives et les recherches d'emploi. Associations dont le siège social est à Saint-Benoit-des-Ondes. Constitution de dossier d'aide sociale à la demande de l'assistante sociale du CCAS

Cantine

Prix repas

Quotient familial entre 0 et 1 000 €	Tranche 1	1,00 €
Quotient familial entre 1 001 € et 1 100 €	Tranche 2	3,20 €
Quotient familial entre 1 101 € et plus	Tranche 3	3,80 €
Adulte	-	5,90 €

Garderie

De 7h30 à 8h35	Matin	2,50 €
De 16h15 à 18h30	Soir	2,65 €
Le même jour	Matin et soir	3,95 €

Aire de camping-car

Stationnement du 01/05 au 31/10	24 h	9 €
Stationnement du 01/11 au 30/04	Hors fermeture	Gratuit
Borne de service	50L d'eau ou 6h éléc.	4 €

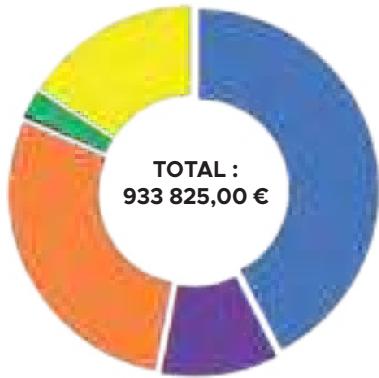
LE BUDGET 2025 :

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le budget communal est à la fois un acte de prévision et d'autorisation.

Acte de prévision car il constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à supporter sur une année.

Acte d'autorisation car le budget est l'acte juridique par lequel le maire est autorisé à engager les dépenses votées par le Conseil Municipal.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

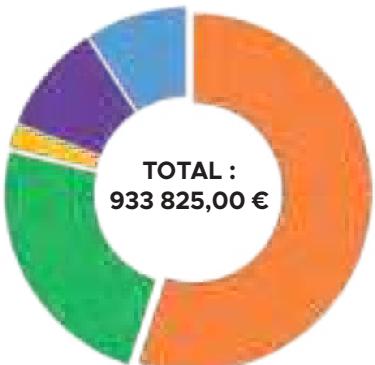


- Frais de personnel : 396 000,00 €
- Charges de gestion courante : 98 700,00 €
- Charges à caractère général : 266 039,00 €
- Frais financiers : 3 335,00 €
- Charges exceptionnelles et dépenses imprévues : 543,60 €
- Opérations réd produits et transfert amortissement : 20 587,49 €
- Prélèvement pour investissement : 148 619,91 €

Les dépenses de fonctionnement sont composées de toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux, c'est-à-dire les dépenses régulières et les charges financières.

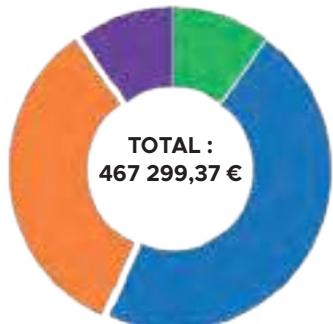
Afin d'équilibrer ses dépenses de fonctionnement, le budget communal doit disposer de recettes. Celles-ci, proviennent soit de la fiscalité locale (impôts), soit de dotations (en provenance principalement de l'État), soit de produits de services (location salles, redevances aire camping-car...etc...).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :



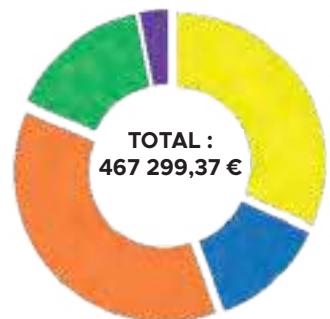
- Impôts et taxes : 513 155,00 €
- Dotations État/Département/Cté Agglo. : 222 736,73 €
- Location immeubles : 20 000,00 €
- Produit de services : 92 700,00 €
- Excédent antérieur : 85 233,27 €

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :



- Emprunts et dettes assimilées : 46 944,36 €
- Subventions d'équipement versées : 217 934,27 €
- Immobilisations corporelles (travaux sur l'année) : 156 502,55 €
- Immobilisations en cours (travaux sur plusieurs années) : 45 918,19 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :



- Virement de l'excédent de fonctionnement : 148 619,91 €
- Excédent antérieur : 58 587,54 €
- Dotations, fonds diverses et réserves : 173 920,06 €
- Subventions d'investissement : 71 447,37 €
- Opérations d'ordre : 14 724,49 €

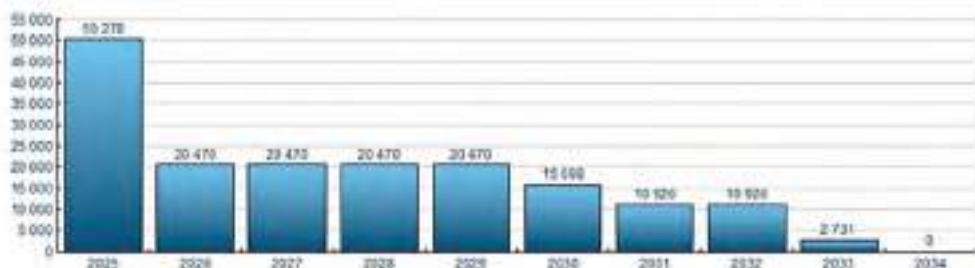
FOCUS SUR LES EMPRUNTS

Les emprunts contractés en 2005 pour la construction de la salle polyvalente et une partie de ceux contractés en 2010 pour la restructuration de la mairie sont arrivés à échéance en 2025.

Les derniers emprunts en cours sont :

- Jusqu'en 2030 le dernier prêt pour la restructuration de la mairie
- Jusqu'en 2033 l'aménagement de la rue des Verdières.

Dans le budget, le remboursement des intérêts s'effectue en fonctionnement (Frais financiers), celui du capital en investissement (Emprunts et dettes assimilées)



ZOOM SUR LES SERVICES MUNICIPAUX

Les services municipaux de Saint-Benoît-des-Ondes comptent une **douzaine d'agents** (commune et Centre Communal d'Action Sociale) répartis autour de cinq filières : la **filière technique**, la **filière administrative**, la **filière culture**, la **filière sociale** et la **filière police**.

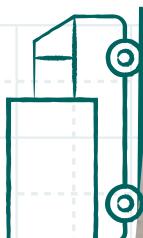
Ils interviennent dans des domaines aussi divers que :

- ◆ Les services scolaires et périscolaires
- ◆ La culture (bibliothèque)
- ◆ La solidarité (Service Autonomie à Domicile du CCAS)
- ◆ L'entretien des voiries, des espaces verts et des bâtiments publics
- ◆ L'urbanisme, l'état civil, les formalités administratives,
- ◆ Le suivi budgétaire de la commune, l'organisation des services...
- ◆ Assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique

Qu'ils soient titulaires ou contractuels, ces agents s'investissent au quotidien pour accomplir leurs missions au service de la population.



Cantine et Garderie
Emilie DUMORTIER (cantine) et
Magalie DESCLOS (cantine et garderie)



Services techniques
Fabrice LABBÉ et Olivier LEFAIT



Police rurale
Patrick PERSON
(Garde-champêtre)



Bibliothèque
Valérie JEANNIN



**Isabelle ROGER (ATSEM
en classe GS CP)**



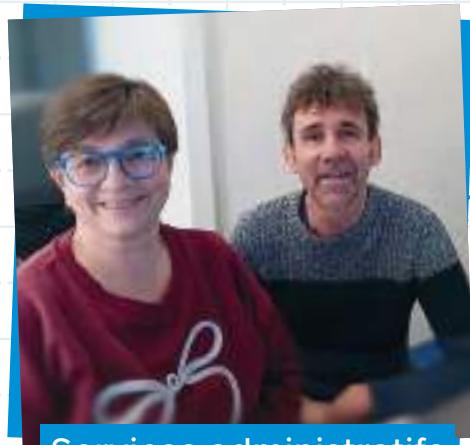
École



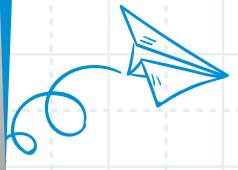
**Nathalie PETIT (ATSEM en TPS
PS MS et garderie du matin)**



**Services Autonomie à Domicile
Cathy LE GUERN et
Sarah BAUMGARTNER**



**Services administratifs
Véronique VIEUILLE (assistante
services à la population)
et Rafael MOREAU (secrétaire
général de mairie)**



10 Le Centre Communal d'Action Sociale

Le SAD (Service Autonomie à Domicile)

Le SAD (Service Autonomie à Domicile) de Saint-Benoit-des-Ondes propose différentes prestations visant à favoriser le **maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap** qui rencontrent des difficultés pour réaliser des actes de la vie quotidienne :

- ◆ Préparation des repas
- ◆ Aide à la toilette simple, au change, à l'habillage et au déshabillage
- ◆ L'entretien des pièces de vie
- ◆ La mobilité à l'intérieur du domicile et à l'extérieur (courses, promenades)
- ◆ Le maintien du lien social pour lutter contre l'isolement et la solitude
- ◆ Les agents interviennent à domicile de 7h30 à 20h00, y compris les week-ends et jours fériés pour les personnes les moins autonomes.

Les tarifs 2026 du SAD

Les bénéficiaires du service, dont les ressources dépassent le plafond de la dernière tranche du barème de prise en

charge par les caisses de retraite, paient un tarif horaire de

- ◆ 23,00 € / heure la semaine
- ◆ 27,00 € / heure les dimanches et jours fériés.

Quelles sont les aides financières envisageables ?

- ◆ Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 50 % de vos dépenses annuelles d'aide à domicile

Certains organismes peuvent également financer partiellement ou totalement l'intervention du SAD :

- ◆ Le Conseil Départemental en versant selon les cas : l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ou l'aide-ménagère/aide sociale (AMPA ou AMPH)
- ◆ Les caisses de retraite
- ◆ Les mutuelles

Comment contacter le service ?

L'accueil téléphonique et physique (sur rendez-vous) est assuré en mairie au 02.99.58.68.68 du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (sauf le mercredi après-midi).



Mise à l'honneur de nos 3 nonagénaires



Distribution des colis de Noël



2025 s'est inscrite dans la continuité des années précédentes pour la **Bibliothèque municipale** : accueils de classes, racontages, ateliers créatifs...

Située face à la mer, à côté de l'école, la bibliothèque offre un espace Jeunesse et un espace Adultes. Vous y trouverez :

- ◆ des **albums** pour les enfants et les tout-petits, des contes,
- ◆ des **bandes dessinées et mangas** (enfants, jeunes et adultes),
- ◆ des **premiers romans** pour les lecteurs débutants, des **romans enfants et adultes** (policiers, science-fiction, romance, gros caractères, historiques...),
- ◆ des **documentaires** (biographies, sujets d'actualité, psychologie, jardinage, cuisine, sciences...),
- ◆ des **livres audio**,
- ◆ des **magazines** (Cuisine actuelle, Dr Good, Mon jardin & ma maison...),
- ◆ et **des DVD** (dessins animés, films d'animation, films et documentaires)

Avec les bibliothèques de **Hirel, La Gouesnière et La Fresnais**, votre bibliothèque fait partie du Réseau des Bibliothèques du Marais Blanc.

Le **site internet** www.bibliothequesdumaraisblanc.fr vous permet de consulter le catalogue des documents disponibles, les informations utiles (coordonnées, horaires d'ouverture...), l'agenda de nos animations et d'accéder à votre compte lecteur grâce auquel vous pouvez prolonger vos prêts, réserver un titre, lister et donner votre avis sur vos lectures.

Contact :

Bibliothèque municipale - 53 rue du Bord de mer
Tél. 02 99 58 76 59
Mail : bibliothequesaintbenoit35@orange.fr
Facebook : Bibliothèques du Marais Blanc

Pensez à vous inscrire à notre lettre d'information mensuelle pour être au courant de l'actualité de vos bibliothèques ! Vous pouvez, grâce à votre abonnement et à une carte unique, emprunter des documents dans les 4 bibliothèques du Réseau et même accéder à des contenus en ligne (presse, musique, autoformation - anglais, informatique, méditation... -).

Les médiations :

En dehors des heures d'ouverture, la Bibliothèque accueille des groupes comme, par exemple, les 4 classes de l'Ecole du Bord de mer et les tout-petits (0-3 ans) avec leurs assistantes maternelles.

Les animations :

Racontages, Ateliers créatifs et Concours d'art postal ont ponctué 2025.

Appel à bénévoles : Pourquoi pas vous ?

Être bénévole à la bibliothèque, c'est devenir un collaborateur occasionnel du service public et contribuer à la vie locale.

Vous souhaitez participer à l'animation de la Bibliothèque ? N'hésitez à venir nous rencontrer pour plus de renseignements.

Nous vous accueillons :

- ◆ le mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h
- ◆ le vendredi de 16h à 18h
- ◆ le samedi de 10h à 12h

INSCRIPTION GRATUITE pour tous !



Le lundi 1^{er} septembre 2025, petits et grands ont repris le chemin de l'école.

Cette année, ce sont **85 élèves**, répartis sur 4 classes, qui fréquentent l'école du bord de mer.

- ◆ 34 élèves en TPS/PS/MS avec Caroline Formosa, Nathalie Petit et Isabelle Roger.
- ◆ 15 élèves en GS/CP avec Coralie Le Menez, Irchad Soltane (mardi) et Isabelle Roger.
- ◆ 16 élèves en CE1/CE2 avec Lise Marie Jehanne et Irchad Soltane (jeudi).
- ◆ 20 élèves en CM1/CM2 avec Guylaine Leforestier.

Lors des élections de parents d'élèves, 7 parents ont été élus : M. Louis Rémi, M. Bilap Um David, M^{me} Mailly Cindy, M^{me} Avignon Adélaïde, Mme Bavay Thelma, Mme Lefebvre Mariette et M^{me} Salles Marie. Ils assisteront donc aux 3 conseils d'école en tant que représentants des parents d'élèves. Voici leur adresse mail : parentsdeleves35114@gmail.com.

En 2025, nous avons décidé de renouveler certains projets :

- ◆ **L'aire marine éducative** ;
- ◆ **La fête des 100 jours** sur le thème "**des émotions et des couleurs**" ;
- ◆ **Le dispositif Savoir Rouler à Vélo** pour les élèves de CM ;
- ◆ **Le trophée des écoliers cyclistes** pour les élèves de CM ;
- ◆ **La fête de l'école** sur le thème des "**émotions**" ;
- ◆ **La soirée hamburger** dans la cour de l'école organisée par l'Association de Parents des Enfants de Saint-Benoît-des-Ondes ;
- ◆ **Le projet Ciné jeune " En terre (in)connue "** et "**Au fil de l'eau**" ;
- ◆ **Le prix des Incorruptibles** - concours littéraire national ;
- ◆ **Le projet " Nettoyons la nature "** ;
- ◆ **La semaine du goût avec des ateliers cuisine** ;
- ◆ **Des séances de piscine** pour les classes de GS/CP/CE1 et CE2 ;



De nouveaux projets et des nouvelles activités ont été mis en place :

- ◆ **Semaine de la presse** : du 24 au 29 mars, les élèves ont participé à des animations et webinaires sur le thème " Où est l'info ? "
- ◆ **Intervention du SDE 35** (Syndicat Départemental d'Energie) : des ateliers ont été menés avec les CM, sur les **enjeux de la transition énergétique** et une **visite de la station d'épuration** des eaux usées de Saint-Benoît-des-Ondes a prolongé ce travail.
- ◆ **Intervention de l'association " Ar Chach Diwal " sur le harcèlement** : les motards de cette association sont venus échanger avec les élèves et les sensibiliser au harcèlement scolaire de manière ludique.
- ◆ **Projet danse / expression corporelle** : les élèves ont bénéficié de **l'intervention d'un artiste chorégraphe Gaël Jehanin** pendant plusieurs semaines. Ce travail s'est finalisé par une belle représentation le mardi 13 mai, dans la cour de l'école.
- ◆ **Ateliers musicaux** : l'association " Barokopéra " a proposé deux interventions " Arbre à musiques " et " Découverte de la harpe " aux élèves de GS/CP/CE/ CM.
- ◆ **Visite de l'aquarium de Saint-Malo** pour les élèves de TPS/PS/MS avec 2 ateliers " **Epuisette de madame Roussette** " et " **Cherche et trouve** "
- ◆ **Découverte du musée Manoli** à la Richardais pour les GS/CP/CE et **activités de pratique artistique plastique créative**.
- ◆ **Séjour avec nuitées au centre Grand LARG' à Saint-Pierre de Quiberon** pour les élèves de CM (découverte du milieu marin, visite de l'île d'Houat avec traversée en bateau, visite des mégalithes de Carnac et des marais salants à la Trinité-sur-mer)
- ◆ **Projet EPS " Héritage 2024 "** : des éducateurs sportifs de l'USSM ont proposé, aux élèves de GS/CP et CE1/CE2, différentes activités **autour de la balle au pied, l'athlétisme, le rugby fly et la pétanque**. Pour les élèves de CM, l'**Amicale Laïque de Cancale** a organisé des séances d'initiation au handball.

Pour l'année 2025, l'école a reçu des subventions

de la part de nos différentes associations. Grâce aux manifestations qu'ils organisent (repas, tombola, braderie, vente de chocolats et de sapins...), **3500 euros** ont été remis par **l'Association de Parents d'Elèves et 4500 euros par l'Amicale Laïque**.

Le vendredi 12 décembre 2025, l'Amicale Laïque de Saint-Benoît-des-Ondes a organisé une **fête foraine de Noël**, à la salle polyvalente. Le Père-Noël est venu offrir un petit cadeau à chaque enfant de l'école.

Durant le mois d'août, **la mairie et différentes associations de la commune** se sont mobilisées pour organiser une manifestation sur la grève au profit des enfants de l'école. Un chèque de **5311 euros** a été remis à l'école. Cette belle initiative permettra de financer **le projet théâtre pour 2026** avec une intervenante de la compagnie " Le Blanc Blanc " ainsi que le **financement de jeux et aménagements pour la cour**.

Tous les parents sont bien entendu les bienvenus lors de ces manifestations pour aider à leurs organisations.

Pour terminer, nous remercions la municipalité, l'Association de Parents d'Elèves et l'Amicale Laïque qui contribuent par leur soutien et leurs subventions à améliorer la vie scolaire de vos enfants et nous permettent d'effectuer tous ces projets, sorties et activités.



Les travaux de bricolage ou de jardinage susceptibles de causer une gêne par leur intensité sonore ou leur vibration sont interdits **tous les jours de 20h à 8h** (arrêté préfectoral du 10/07/2000 réglementant les bruits de voisinage), ainsi que le **dimanche et les jours fériés, toute la journée.** (arrêté municipal du 09/06/2010).



Il est obligatoire de **tenir son chien en laisse** sur tout le territoire de la commune et sur la grève (arrêté du 20/03/2019), ainsi que de **ramasser les déjections** faites sur l'espace public.



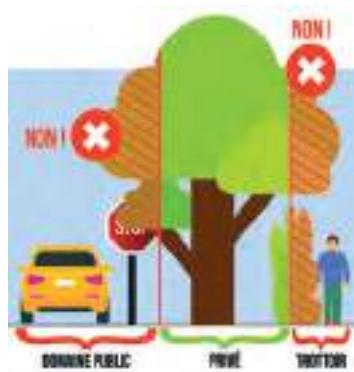
Pour rappel, il est **interdit de laisser son chien sans surveillance** et hors de portée de voix (article L. 211-23 du Code Rural) ; un chien en divagation peut causer des dégâts sur la voie et les espaces publics, ainsi que chez des particuliers.

Le Code de la route **réglemente la circulation** et le **stationnement des véhicules sur la voie publique.**

Le stationnement sur le trottoir est considéré comme très gênant, selon l'article R417-11 du Code de la route, pour la circulation des piétons et il est puni d'une amende 4^{ème} classe soit 135 euros. Un véhicule stationné sur le trottoir oblige un piéton, une personne en fauteuil ou une mère de famille avec sa poussette, à descendre sur la chaussée au risque de se faire renverser par une voiture.

Est également gênant, conformément à l'article R417-10 du Code de la route, le stationnement devant une entrée carrossable des immeubles riverains, et il est punissable d'une amende 2^{ème} classe soit 35 euros. Une porte de garage, un portail/portillon ou une entrée d'immeuble doivent rester libre d'accès pour ses occupants ou pour les services de secours.

Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en **bordure des voies publiques et privées**, pour ne pas gêner le passage des piétons et ne pas constituer un danger en diminuant la visibilité ou en cachant la signalétique (Code Rural, article D. 161-24). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens (fils électriques, téléphoniques ou éclairage public).



Le brûlage des déchets et notamment des déchets verts à l'air libre est **interdit**. Il est source d'importantes émissions de substances polluantes pour la qualité de l'air et nocives pour la santé (Arrêté préfectoral du 20/04/2015 réglementant l'usage du feu en Ille-et-Vilaine).



L'association Centre de découverte de la Baie du mont Saint Michel installera début 2026 deux bacs à marée sur le littoral de Saint-Benoît-des-Ondes. Les **bacs à marée** (BAM) sont des points de collecte de déchets rejetés par la mer sur la grève. Ce sont des indicateurs de l'état écologique du littoral. La commune financera en partie cette opération. L'association assurera tout au long de l'année, la collecte et la gestion des BAM présents.

Merci de bien respecter les consignes et de ne déposer dans ces bacs que des déchets marins.

CALENDRIER DE COLLECTES DES DÉCHETS MÉNAGERS

(Partie centrale à détacher et à conserver)

2026

Saint-Benoit-des-Ondes

des Ondes		2024	
réf.	date	heure	durée
1	2024-01-01	08:00	00:00
2	2024-01-02	09:00	00:00
3	2024-01-03	10:00	00:00
4	2024-01-04	11:00	00:00
5	2024-01-05	12:00	00:00
6	2024-01-06	13:00	00:00
7	2024-01-07	14:00	00:00
8	2024-01-08	15:00	00:00
9	2024-01-09	16:00	00:00
10	2024-01-10	17:00	00:00
11	2024-01-11	18:00	00:00
12	2024-01-12	19:00	00:00
13	2024-01-13	20:00	00:00
14	2024-01-14	21:00	00:00
15	2024-01-15	22:00	00:00
16	2024-01-16	23:00	00:00
17	2024-01-17	00:00	00:00
18	2024-01-18	01:00	00:00
19	2024-01-19	02:00	00:00
20	2024-01-20	03:00	00:00
21	2024-01-21	04:00	00:00
22	2024-01-22	05:00	00:00
23	2024-01-23	06:00	00:00
24	2024-01-24	07:00	00:00
25	2024-01-25	08:00	00:00
26	2024-01-26	09:00	00:00
27	2024-01-27	10:00	00:00
28	2024-01-28	11:00	00:00
29	2024-01-29	12:00	00:00
30	2024-01-30	13:00	00:00
31	2024-01-31	14:00	00:00
32	2024-02-01	15:00	00:00
33	2024-02-02	16:00	00:00
34	2024-02-03	17:00	00:00
35	2024-02-04	18:00	00:00
36	2024-02-05	19:00	00:00
37	2024-02-06	20:00	00:00
38	2024-02-07	21:00	00:00
39	2024-02-08	22:00	00:00
40	2024-02-09	23:00	00:00
41	2024-02-10	00:00	00:00
42	2024-02-11	01:00	00:00
43	2024-02-12	02:00	00:00
44	2024-02-13	03:00	00:00
45	2024-02-14	04:00	00:00
46	2024-02-15	05:00	00:00
47	2024-02-16	06:00	00:00
48	2024-02-17	07:00	00:00
49	2024-02-18	08:00	00:00
50	2024-02-19	09:00	00:00
51	2024-02-20	10:00	00:00
52	2024-02-21	11:00	00:00
53	2024-02-22	12:00	00:00
54	2024-02-23	13:00	00:00
55	2024-02-24	14:00	00:00
56	2024-02-25	15:00	00:00
57	2024-02-26	16:00	00:00
58	2024-02-27	17:00	00:00
59	2024-02-28	18:00	00:00
60	2024-02-29	19:00	00:00
61	2024-03-01	20:00	00:00
62	2024-03-02	21:00	00:00
63	2024-03-03	22:00	00:00
64	2024-03-04	23:00	00:00
65	2024-03-05	00:00	00:00
66	2024-03-06	01:00	00:00
67	2024-03-07	02:00	00:00
68	2024-03-08	03:00	00:00
69	2024-03-09	04:00	00:00
70	2024-03-10	05:00	00:00
71	2024-03-11	06:00	00:00
72	2024-03-12	07:00	00:00
73	2024-03-13	08:00	00:00
74	2024-03-14	09:00	00:00
75	2024-03-15	10:00	00:00
76	2024-03-16	11:00	00:00
77	2024-03-17	12:00	00:00
78	2024-03-18	13:00	00:00
79	2024-03-19	14:00	00:00
80	2024-03-20	15:00	00:00
81	2024-03-21	16:00	00:00
82	2024-03-22	17:00	00:00
83	2024-03-23	18:00	00:00
84	2024-03-24	19:00	00:00
85	2024-03-25	20:00	00:00
86	2024-03-26	21:00	00:00
87	2024-03-27	22:00	00:00
88	2024-03-28	23:00	00:00
89	2024-03-29	00:00	00:00
90	2024-03-30	01:00	00:00
91	2024-03-31	02:00	00:00
92	2024-04-01	03:00	00:00
93	2024-04-02	04:00	00:00
94	2024-04-03	05:00	00:00
95	2024-04-04	06:00	00:00
96	2024-04-05	07:00	00:00
97	2024-04-06	08:00	00:00
98	2024-04-07	09:00	00:00
99	2024-04-08	10:00	00:00
100	2024-04-09	11:00	00:00
101	2024-04-10	12:00	00:00
102	2024-04-11	13:00	00:00
103	2024-04-12	14:00	00:00
104	2024-04-13	15:00	00:00
105	2024-04-14	16:00	00:00
106	2024-04-15	17:00	00:00
107	2024-04-16	18:00	00:00
108	2024-04-17	19:00	00:00
109	2024-04-18	20:00	00:00
110	2024-04-19	21:00	00:00
111	2024-04-20	22:00	00:00
112	2024-04-21	23:00	00:00
113	2024-04-22	00:00	00:00
114	2024-04-23	01:00	00:00
115	2024-04-24	02:00	00:00
116	2024-04-25	03:00	00:00
117	2024-04-26	04:00	00:00
118	2024-04-27	05:00	00:00
119	2024-04-28	06:00	00:00
120	2024-04-29	07:00	00:00
121	2024-04-30	08:00	00:00
122	2024-05-01	09:00	00:00
123	2024-05-02	10:00	00:00
124	2024-05-03	11:00	00:00
125	2024-05-04	12:00	00:00
126	2024-05-05	13:00	00:00
127	2024-05-06	14:00	00:00
128	2024-05-07	15:00	00:00
129	2024-05-08	16:00	00:00
130	2024-05-09	17:00	00:00
131	2024-05-10	18:00	00:00
132	2024-05-11	19:00	00:00
133	2024-05-12	20:00	00:00
134	2024-05-13	21:00	00:00
135	2024-05-14	22:00	00:00
136	2024-05-15	23:00	00:00
137	2024-05-16	00:00	00:00
138	2024-05-17	01:00	00:00
139	2024-05-18	02:00	00:00
140	2024-05-19	03:00	00:00
141	2024-05-20	04:00	00:00
142	2024-05-21	05:00	00:00
143	2024-05-22	06:00	00:00
144	2024-05-23	07:00	00:00
145	2024-05-24	08:00	00:00
146	2024-05-25	09:00	00:00
147	2024-05-26	10:00	00:00
148	2024-05-27	11:00	00:00
149	2024-05-28	12:00	00:00
150	2024-05-29	13:00	00:00
151	2024-05-30	14:00	00:00
152	2024-05-31	15:00	00:00
153	2024-06-01	16:00	00:00
154	2024-06-02	17:00	00:00
155	2024-06-03	18:00	00:00
156	2024-06-04	19:00	00:00
157	2024-06-05	20:00	00:00
158	2024-06-06	21:00	00:00
159	2024-06-07	22:00	00:00
160	2024-06-08	23:00	00:00
161	2024-06-09	00:00	00:00
162	2024-06-10	01:00	00:00
163	2024-06-11	02:00	00:00
164	2024-06-12	03:00	00:00
165	2024-06-13	04:00	00:00
166	2024-06-14	05:00	00:00
167	2024-06-15	06:00	00:00
168	2024-06-16	07:00	00:00
169	2024-06-17	08:00	00:00
170	2024-06-18	09:00	00:00
171	2024-06-19	10:00	00:00
172	2024-06-20	11:00	00:00
173	2024-06-21	12:00	00:00
174	2024-06-22	13:00	00:00
175	2024-06-23	14:00	00:00
176	2024-06-24	15:00	00:00
177	2024-06-25	16:00	00:00
178	2024-06-26	17:00	00:00
179	2024-06-27	18:00	00:00
180	2024-06-28	19:00	00:00
181	2024-06-29	20:00	00:00
182	2024-06-30	21:00	00:00
183	2024-07-01	22:00	00:00
184	2024-07-02	23:00	00:00
185	2024-07-03	00:00	00:00
186	2024-07-04	01:00	00:00
187	2024-07-05	02:00	00:00
188	2024-07-06	03:00	00:00
189	2024-07-07	04:00	00:00
190	2024-07-08	05:00	00:00
191	2024-07-09	06:00	00:00
192	2024-07-10	07:00	00:00
193	2024-07-11	08:00	00:00
194	2024-07-12	09:00	00:00
195	2024-07-13	10:00	00:00
196	2024-07-14	11:00	00:00
197	2024-07-15	12:00	00:00
198	2024-07-16	13:00	00:00
199	2024-07-17	14:00	00:00
200	2024-07-18	15:00	00:00
201	2024-07-19	16:00	00:00
202	2024-07-20	17:00	00:00
203	2024-07-21	18:00	00:00
204	2024-07-22	19:00	00:00
205	2024-07-23	20:00	00:00
206	2024-07-24	21:00	00:00
207	2024-07-25	22:00	00:00
208	2024-07-26	23:00	00:00
209	2024-07-27	00:00	00:00
210	2024-07-28	01:00	00:00
211	2024-07-29	02:00	00:00
212	2024-07-30	03:00	00:00
213	2024-07-31	04:00	00:00
214	2024-08-01	05:00	00:00
215	2024-08-02	06:00	00:00
216	2024-08-03	07:00	00:00
217	2024-08-04	08:00	00:00
218	2024-08-05	09:00	00:00
219	2024-08-06	10:00	00:00
220	2024-08-07	11:00	00:00
221	2024-08-08	12:00	00:00
222	2024-08-09	13:00	00:00
223	2024-08-10	14:00	00:00
224	2024-08-11	15:00	00:00
225	2024-08-12	16:00	00:00
226	2024-08-13	17:00	00:00
227	2024-08-14	18:00	00:00
228	2024-08-15	19:00	00:00
229	2024-08-16	20:00	00:00
230	2024-08-17	21:00	00:00
231	2024-08-18	22:00	00:00
232	2024-08-19	23:00	00:00
233	2024-08-20	00:00	00:00
234	2024-08-21	01:00	00:00
235	2024-08-22	02:00	00:00
236	2024-08-23	03:00	00:00
237	2024-08-24	04:00	00:00
238	2024-08-25	05:00	00:00
239	2024-08-26	06:00	00:00
240	2024-08-27	07:00	00:00
241	2024-08-28	08:00	00:00
242	2024-08-29	09:00	00:00
243	2024-08-30	10:00	00:00
244	2024-08-31	11:00	00:00
245	2024-09-01	12:00	00:00
246	2024-09-02	13:00	00:00
247	2024-09-03	14:00	00:00
248	2024-09-04	15:00	00:00
249	2024-09-05	16:00	00:00
250	2024-09-06	17:00	00:00
251	2024-09-07	18:00	00:00
252	2024-09-08	19:00	00:00
253	2024-09-09	20:00	00:00
254	2024-09-10	21:00	00:00
255	2024-09-11	22:00	00:00
256	2024-09-12	23:00	00:00
257	2024-09-13	00:00	00:00
258	2024-09-14	01:00	00:00
259			



When you've got the right team, anything is possible. That's why we're here to help.

10 of 10



Glossary

Futur accès en déchèterie : demandez votre badge dès à présent

Dès juin 2026, les habitants des 18 communes de Saint-Malo Agglomération devront s'équiper d'un badge pour se rendre dans les cinq déchèteries de l'Agglomération (Cancale, Miniac-Morvan, Saint-Malo, Saint-Méloir-des-Ondes et Saint-Père-Marc-en-Poulet). Si ce nouveau moyen d'accès n'entrera donc pas en vigueur avant l'an prochain, il peut être obtenu gratuitement dès à présent et pourra être utilisé de manière illimitée.

Pour le récupérer, trois choix possibles :

- ◆ À toute heure depuis chez vous : demandez en ligne votre badge électronique (e-badge) ou physique ;
- ◆ En vous présentant en mairie de Saint-Benoît-des-Ondes, à partir du 16 janvier 2026, les vendredis matin de 8h30 à 12h00 lors des permanences de Saint-Malo Agglomération. (D'autres permanences prévues dans d'autres communes Voir planning ci-joint).
- ◆ En prenant un rendez-vous à Saint-Malo avec un agent qui vous aidera à créer votre dossier de demande de badge.

Un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois vous sera demandé.

Votre e-badge pourra être **imprimé** sur un papier blanc ou **enregistré** sur le téléphone.



En cas de difficulté rencontrée, vous pouvez consulter une vidéo explicative sur le site internet de l'Agglomération ou solliciter le service déchets de la collectivité via notre numéro vert au **0800 801 061** ou l'adresse mail suivante : acces-decheteries@stmalo-agglomeration.fr.

Pour qui ?

- ◆ Pour obtenir votre badge ou e-badge, il faut être habitant d'une des 18 communes de Saint-Malo Agglomération (en résidence principale ou secondaire).
- ◆ L'ensemble des membres d'un foyer peuvent utiliser le même e-badge / badge. Attention, il est interdit de le donner ou de le prêter à une personne extérieure au foyer.
- ◆ Votre badge devra être renouvelé tous les 3 ans.

La Récup ! : le nouveau service d'enlèvement d'objets à domicile de Saint-Malo Agglomération

Saint-Malo Agglomération lance La Récup ! un service gratuit d'enlèvement d'objets à domicile pour les 18 communes du territoire. L'objectif : encourager le réemploi des produits collectés.

1 - Prise de rendez-vous

Contactez le numéro vert au 0801 793 600, accessible les lundis, mercredis et vendredis de 13h à 17h. L'adresse et les spécificités d'accès au domicile doivent être renseignées ainsi que la liste des objets à collecter.

À Saint-Malo, c'est l'association La Petite Boucle qui vient effectuer le ramassage chez les particuliers. Pour les autres secteurs du territoire, c'est l'association le Lien qui s'en occupe, épaulée par Emmaüs. L'ensemble des objets récupérés sont livrés chez Emmaüs pour retrouver une deuxième vie.

2 - La collecte

Les objets sont récupérés à votre domicile. Plusieurs consignes sont à respecter :

- ◆ Le nombre d'objets à récupérer est limité à 10 pour un volume maximum de 3m³ et un poids de 50 kilos chacun. Ils ne doivent pas non plus dépasser deux mètres de long.
- ◆ Les objets doivent être propres, accessibles et démontés.
- ◆ Le demandeur doit obligatoirement s'en tenir aux objets et meubles déclarés et acceptés lors de la prise de rendez-vous.

3 - Les objets acceptés / refusés

Les habitants peuvent solliciter La Récup ! pour :

- ◆ Du mobilier, de l'électroménager, du linge de maison (mais pas des vêtements), une literie en bon état.

Lors du remplacement de vos équipements, pensez à exiger de votre vendeur la reprise des anciens.

Les objets non collectés : bouteilles de gaz, déchets verts et souches, déchets ménagers spéciaux (acides, solvants liquides...), peintures, huiles, pneus, batteries, produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment, verre et miroirs, palettes, déchets issus d'une activité professionnelle, objets et matériaux dangereux (produits chimiques, matériaux amiantés...), déchets ménagers.



Tri des biodéchets

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le tri à la source des biodéchets est devenu la règle pour les particuliers. Saint-Malo Agglomération est engagée dans cette démarche.

Les biodéchets, c'est quoi ?

Ce sont des déchets organiques dits fermentescibles. Il en existe deux types :

- ◆ **Les déchets de cuisine** : les restes de repas et de préparations (épluchures de fruits et légumes, coquilles d'oeuf...) ou les produits alimentaires périmés.
- ◆ **Les déchets verts, notamment de jardinage** : branchages, tailles d'arbustes, feuilles mortes...

Pourquoi les trier ?

Les déchets de cuisine représentent près d'un tiers du contenu des ordures ménagères (poubelle marron). Ils peuvent être traités de plusieurs manières différentes :

- ◆ Par incinération, mais c'est un non-sens écologique. Les biodéchets sont en effet composés à 80 % d'eau. Les incinérer revient donc à brûler 80 % d'eau. Leur combustion a aussi l'inconvénient de produire des gaz à effet de serre, notamment du CO₂.
- ◆ Par enfouissement, mais cela génère du méthane, un gaz dont le pouvoir de réchauffement global est 25 fois supérieur à celui du CO₂.
- ◆ Par compostage, qui est de loin la solution la plus avantageuse. Le tri à la source permet en effet de valoriser les déchets de cuisine en engrais naturel pour les jardins et de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre.

À savoir :

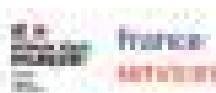
- ◆ **Les déchets de cuisine et maison** : avant d'être intégrés à votre composteur, ils doivent être fragmentés ou coupés en morceaux. C'est ce qui permettra un mélange des matières plus facile par la suite et une décomposition plus efficace.
- ◆ **Les déchets verts**, notamment de jardinage : il est préférable d'utiliser des matières brunes comme des feuilles mortes et du broyat plutôt que de la tonte (en très petite quantité). Le mieux pour gérer la tonte est de faire du mulching, ou en le séchant l'utiliser en tant que paillage.

Pour une expérience plus agréable, il suffit de recouvrir les déchets de cuisine et de maison après le brassage par les déchets verts. Cela empêche aux moucherons d'accéder aux biodéchets.

Comment l'Agglo vous aide à trier vos biodéchets Vous avez une maison individuelle avec jardin ?

Vous pouvez récupérer gratuitement, sur rendez-vous, un composteur individuel à la direction de la collecte et traitement des déchets de Saint-Malo Agglomération. Les composteurs sont à retirer à la Direction de la collecte et traitement des déchets, 43 rue de la Ville es Cours à Saint Malo)

Pour toute question, vous pouvez contacter la direction de la collecte et traitement des déchets de l'Agglomération **au 0 800 80 10 61**.



Direction de la Collecte et du Traitement des Déchets

43 Rue de la Ville es Cours

35400 SAINT-MALO

Téléphone : 0 800 80 10 61

E-mail : compostage@saint-malo.fr

Site internet : www.saint-malo.fr

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h à 12h

et de 14h à 17h

le samedi de 9h à 12h

et de 14h à 17h

le dimanche de 10h à 12h

et de 14h à 17h

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

fermé le 1^{er} mai

fermé le 1^{er} novembre

fermé le 25 décembre

fermé le 1^{er} janvier

www.simile-agglomeration.fr

What are the main features of the proposed framework?

0800 801 061



www.oxfordtextbooks.co.uk

Chaitanya

Association Syndicale des Digues et Marais de Dol

L'Association des Digues et Marais veille à répondre au mieux à ses principales missions qui sont :

- ◆ la lutte contre la submersion marine ;
- ◆ limiter dans le temps l'inondation des terres.



Pour se faire, elle réalise des travaux d'entretien et de réparations chaque année comme vous pouvez le constater sur votre commune.

L'année 2024, qui aura été exceptionnelle, nous prouve le très bon résultat de ces travaux, car malgré une forte pluviométrie, très peu de demandes d'interventions urgentes ont été faites.

En ce début d'année 2025, nous vous invitons à (re) découvrir notre **site internet** <https://diguesetmarais.com> et qui plus est, à participer à **notre deuxième randonnée pédestre qui se déroulera en avril au matin** (renseignements auprès d'Aurore au 02 99 48 36 33 et sur le site internet).

Pour toutes informations, nous sommes joignables les lundi mardi jeudi et vendredi de 9h00 à 16h00 au 02.99.48.36.33 ou par mail à bureau@diguesetmarais.com.

Très bonne année à toutes et tous,
L'équipe des Digues et Marais

Curage du Biez Jean



En Bretagne, chaque goutte compte : installez un récupérateur d'eau de pluie avec l'aide du Syndicat des Eaux de Beaufort

Le saviez-vous qu'un foyer équipé peut économiser jusqu'à **40 % de sa consommation d'eau potable** en moyenne. Prenons l'exemple d'un toit de 100 m² recevant 800 mm de pluie par an : cela représente **80 000 litres d'eau récupérable** chaque année. À l'échelle d'un quartier ou d'une commune ou d'une entreprise, le potentiel est immense.

Dans un contexte de sécheresses de plus en plus fréquentes, préserver l'eau potable devient une priorité. Le choix d'investir dans des cuves de récupération d'eau de pluie est une solution simple et durable, qui porte déjà ses fruits : les économies d'eau constatées sont significatives !

Le Syndicat des Eaux de Beaufort vous soutient

Conscient de l'importance de cette démarche, le Syndicat des Eaux de Beaufort accompagne activement les habitants, les collectivités et les entreprises de son territoire en participant financièrement à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie.

Cette aide permet de réduire le coût d'investissement initial, rendant ce geste encore plus accessible à tous.

Pourquoi se lancer dès maintenant ?

- ◆ Réduire sa consommation d'eau potable
- ◆ Faire face plus sereinement aux restrictions d'eau
- ◆ Agir concrètement pour l'environnement
- ◆ Profiter d'une aide financière locale

Agir pour demain commence aujourd'hui.

Installez un récupérateur d'eau de pluie et devenez acteur de la gestion durable de l'eau sur notre territoire. " Soyons Acteur de notre Eau ! Soyons Acteur de notre Avenir ! "

Pour connaître les conditions d'aide et les démarches à suivre, contactez votre mairie ou rendez-vous sur le site du Syndicat des Eaux de Beaufort : <https://www.eaux-beaufort.fr/>



20 ASSOCIATIONS

À Chacun Son Rythme

L'association de course à pied a tenu son assemblée générale et a dressé un bilan moral positif pour l'année écoulée. Les adhérents ont su conjuguer passion du sport, convivialité et engagement solidaire.

Un club actif sur les compétitions locales et un engagement solidaire et caritatif

L'année écoulée a été riche en activités pour notre association. Nos coureurs ont participé avec enthousiasme

aux compétitions locales et au challenge du Crédit Agricole de Dinan et de la Côte d'Émeraude, avec des présences remarquées sur des épreuves variées comme Les Champs Géraux, Le Bois Joli, Les Défoulés de Miniac-Morvan, L'Arguerace à Plancouët, le défi du Mont-Dol, le Trail des 2 Ponts ou encore le Trail de la Côte d'Émeraude.

Nos sorties extérieures ont également marqué l'année, notamment le week-end en gîte avec 14 participants et 10 coureurs sur le semi-marathon Pontivy-Loudéac en mai. Fidèle à ses valeurs de solidarité, l'association s'est mobilisée pour

des causes caritatives : Téléthon, lutte contre la maladie de Charcot et Octobre Rose, avec des dizaines de participants et des dons versés.

Le succès du Circuit Bénédictin

Le grand succès de l'année reste notre course " Le Circuit Bénédictin ", organisée le 20 avril 2025. Avec 500 inscrits (complet) et 451 arrivants, l'épreuve a battu un record de participation. L'organisation, portée par de nombreux bénévoles, a été saluée par tous. Nous remercions chaleureusement tous ces bénévoles ainsi que les services de la Mairie, et nos partenaires qui nous soutiennent financièrement.

Convivialité et esprit d'équipe

Au-delà des compétitions, la convivialité reste au cœur de notre association : plusieurs moments partagés ont rythmé la saison. Les entraînements dominicaux à Saint-Benoît-des-Ondes, ainsi que les sorties en semaine, continuent de rassembler les passionnés de course à pied dans une ambiance chaleureuse.

A Chacun Son Rythme en 2026

L'association poursuit son dynamisme avec une année riche en projets.

Le Circuit Bénédictin : une édition enrichie

Le Circuit Bénédictin revient le 26 avril 2026 avec une nouveauté,

une course de 5 km en plus du 10 km traditionnel. Départs rue du centre à 9H30 et 9h40. Nous nous mobilisons pour faire de cet évènement un moment sportif et rassembleur dans notre commune.

Convivialité et vie associative

Les adhérents participeront aux principales compétitions locales et aux courses du Challenge du Crédit Agricole de Dinan et de la Côte d'Émeraude, et à plusieurs sorties extérieures, dont Moëlan-en-Trail et Auray-Vannes. Les moments festifs resteront au cœur de la vie du club.

Rejoignez-nous !

Ouvert à tous, que vous soyez débutant ou confirmé, l'association vous accueille pour partager des kilomètres dans la bonne humeur.

Sorties dominicales à 9h à Saint-Benoît-des-Ondes et entraînements en semaine mardi et jeudi soir. Venez courir " à chacun son rythme " !

Pour tout renseignement :

La Présidente Laurence COREAU 06 64 38 87 76

Le Secrétaire Pascal Benoist 06 09 35 14 49

Le Trésorier Patrice ROULAND 06 45 65 34 35

E-mail : acsr.stbenoit@orange.fr



ADB - Association de Défense pour la Sauvegarde des Intérêts Économiques, Sociaux et Environnementaux de Saint-Benoît-des-Ondes

Le but de notre association depuis sa création en 2015 est de parvenir à une révision du Plan de Prévention du Risque de Submersion marine (PPRSM), en application sur notre territoire depuis août 2021, par arrêté préfectoral, notamment pour les particuliers. De manière plus générale, le PPRSM et ce qui en découle prévoient de nombreux travaux sur la digue et ailleurs, selon les résultats d'un certain nombre d'études et expertises à effectuer sur les prévisions climatiques à long terme et l'état d'envasement de la Baie, entre autres.

Les exigences du PPRSM vous concernent ! Et ce, malgré le fait qu'elles s'appliquent sur tout le littoral français de façon "uniforme" - d'où notre exigence d'une révision de ce PPRSM, afin que les mesures prescrites correspondent mieux aux spécificités de notre commune et, plus largement, à celles de la Baie du Mont Saint-Michel et du Marais de Dol. Nous considérons par exemple que le trait de côte avance plutôt qu'il ne recule pour notre commune par suite d'envasement de la baie.

L'ADB, en liaison avec la Mairie de Saint-Benoît, les instances de Saint-Malo Agglomération et les autres organismes de la Baie, œuvre afin d'obtenir des informations sur la réalité des applications du PPRSM, en ce qui concerne les travaux sur la digue et les études prévues dans le but de notre demande de révision.

Après 10 ans, peu de résultats d'études objectives basées sur des observations scientifiques sont disponibles. Pourtant nous sommes tous concernés par certaines obligations matérielles quant à nos maisons, nos déclarations à faire aux assureurs aux notaires (en cas de vente/achat), aux demandes de permis de construire....

Venez rejoindre l'ADB afin que nous puissions envisager une modification de la politique de prévention, que ses prescriptions deviennent plus justes et adaptées à la réalité du risque de submersion, venue de la mer ou d'inondation venue de la terre, autant pour la commune que pour les particuliers.

L'ADB a besoin de vous pour recueillir des informations,



recueillir les témoignages des habitants sur leur perception du risque, leur expérience personnelle et/ou familiale, relancer des actions. L'ADB accueille tous les habitants de Saint-Benoît et au-delà, y compris et surtout les jeunes dont la volonté serait de s'implanter à Saint Benoit, et assurer l'avenir de leur commune !

Pour de plus amples informations sur le PPRSM et vos obligations, sur l'avancement des travaux... et pour devenir adhérent de l'ADB, voir :

Site : <https://pprsm-adb-35114.com>

Courriel : collectif.benedictin@orange.fr

Les membres du conseil de l'ADB vous présentent, à vous et à vos proches, leurs meilleurs vœux pour l'année 2026.

Saint-Benoit Fitness Club

Le Fitness-club vous souhaite une belle année sportive 2026 !

Le Fitness-club vous souhaite une belle année sportive 2026 ! Comme l'an passé, nous vous accueillons le mardi et le jeudi de 18h à 19h à la salle polyvalente de Saint-Benoît-des-Ondes, 3bis rue du Bord de Mer. Cette salle spacieuse est très confortable.

L'équipe de David Montois nous propose différents exercices de cardio, d'équilibre et mobilité et de renforcement musculaire. Nous travaillons les cuisses, les abdos, les fessiers et renforçons également les bras avec les élastiques. Adrien et Flo incluent quelques séances de pilates ou de stretching suivant les cours ! Rejoignez-nous, très bonne ambiance garantie.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Présidente, Françoise CHASSERAY – 22 rue de l'Île Verte –

Tél : 02.99.58.63.01 – Port. : 06.28.36.16.90

Mail : chasseray.francoise@orange.fr



Amicale Laïque De Saint-Benoit-Des-Ondes

L'Amicale Laïque de l'école de Saint-Benoît-des-Ondes est une association de parents engagée au service des enfants et de leur scolarité. Tout au long de l'année, nous mettons en place diverses actions afin de contribuer au financement des sorties scolaires, du matériel pédagogique ainsi que des équipements de cour de récréation. Notre objectif : offrir aux élèves des moments riches, éducatifs et joyeux, tout en renforçant le lien entre familles, enfants et école.

Pour l'année 2025/2026, nous avons déjà vécu de beaux moments :

- ◆ La parade d'Halloween, qui a réuni une cinquantaine d'enfants dans une ambiance festive et colorée.
- ◆ La fête foraine de Noël, avec la venue de poneys, des jeux géants, du chocolat chaud, du vin chaud, et notre traditionnelle vente de chocolats de Noël.

Et les prochains rendez-vous arrivent très vite !

- ◆ La vente de brioches, prévue entre fin janvier et février, pour soutenir les projets scolaires.
- ◆ La traditionnelle Fête d'Hiver, qui se tiendra le 7 mars, sur le thème de la guinguette, avec un traiteur local : La Ferme du Pré Bois.
- ◆ Pour célébrer les beaux jours, nous organiserons une vente de saucissons, suivie de notre grande tombola, dont le tirage au sort aura lieu le soir du spectacle de fin d'année de l'école.

Grâce à votre participation et votre soutien, l'Amicale Laïque continue de proposer des moments conviviaux et de financer des projets qui profitent directement aux enfants. Merci à toutes les familles, aux bénévoles et aux partenaires locaux pour leur engagement à nos côtés !

Plus de renseignement : amicale.laigue.st.benoit@gmail.com

Sport Santé la Baie a fêté ses 10 ans

L'association a pour objet de :

- ◆ Favoriser le développement de la pratique des activités physiques et sportives, sans idée de compétition ;
- ◆ Valoriser la préservation du capital santé des pratiquants ;
- ◆ Promouvoir la convivialité par la pratique en groupe de ces activités et accessoirement d'activités créatives et artistiques.

Hormis les activités proposées, l'association organise des rendez-vous ponctuels tels que :



- ◆ L'assemblée générale début octobre,
- ◆ La galette des rois en janvier,
- ◆ Un repas annuel fin mars
- ◆ Un pique-nique avec des activités en commun en juin pour clore la saison.

Nos activités

Marche nordique

- Le mardi après-midi de 14h00 à 15h50. Rendez-vous parking face à la mairie à 13h50 pour le début des échauffements avec Jean-Claude. Allure modérée – Trois trajets, d'une distance de 8,3 km environ chacun, sont proposés au départ de Saint-Benoît-des-Ondes. Le prêt de bâtons est possible pour un essai gratuit.

Gymnastique d'entretien

- Le vendredi matin de 9h25 à 10h25 A la salle polyvalente.

Les séances sont animées par Isabelle LEGRAND. La première est gratuite pour un essai. Étirements, abdos, travail de coordination se font à l'aide de petit matériel comme les ballons, bâtons, petits haltères ou élastibandes. " Il faut juste s'habiller d'une tenue confortable et se munir d'un tapis de sol " La bonne humeur est de mise aussi.

Tennis de table

- Le mercredi matin de 9h30 à 11h30 à la salle polyvalente

Avec Patrick, pour une pratique " loisirs ". Un tournoi est organisé chaque mercredi précédent les vacances.

Les activités dansées

- Le mercredi après-midi de 14h à 16h30 à la salle polyvalente avec Andrée, Brigitte, Christine et Raoul. Nous proposons des danses collectives et en ligne sur des rythmes de : Cumbia, Cha-cha, tango, rumba, mambo, country, valse, ect...

Plus de renseignements :

sportsante.la.baie@gmail.com – Le Président Raoul CHAPPÉ : 07 81 60 40 30

Réseaux sociaux :

YouTube- Sportsanté Labaie
Facebook – Sports et Santé la Baie

Ar Chach Diwal (Les Chiens du Guet)

Association qui lutte contre le harcèlement scolaire et présente dans nos quatre départements bretons. Son siège se situe à Saint Benoît des Ondes au 47 rue du centre.

Nous intervenons dans le cadre scolaire, afin de sensibiliser le milieu, dans toutes ses formes de harcèlement. ACD participe activement à la vie de sa commune par le biais de différentes manifestations.

En projet pour 2026 :

- ◆ expositions voitures anciennes et américaines en Avril ;
- ◆ ballades en moto au profit de l'association " Rêves de clown " départ de la Mairie en Mai ;
- ◆ fête des moules en Août (inter-associations).

Afin de compléter son équipe, ACD est ouverte à toutes nouvelles adhésions (motard ou pas).

M. MOREL LAUTREY Marc
47 rue du centre 35114 St Benoît des Ondes
06 83 65 32 64 - arachachdiwal35@gmail.com



L'APESB

Cette année, lors de notre assemblée générale, nous avons remis un chèque de 3500 euros à l'école et un de 1000 euros à l'Amicale Laïque de Cancale.



Comme tous les ans, nous avons organisé

- ◆ la soirée hamburger pour les élèves à la fin de l'année scolaire toujours avec un petit cadeau pour chacun d'eux ;
- ◆ le vide-greniers sur le camping municipal le week-end du 17 et 18 mai 2025 ;
- ◆ la vente de sapin de Noël courant octobre et novembre 2025.

Nos prévisions 2026 sont :

- ◆ notre assemblée générale, courant mars, où nous souhaitons vous voir nombreux ;
- ◆ la soirée hamburger, le 30 juin 2025 ;
- ◆ la vente de sapin.

Le Président et les membres du bureau de l'APESB vous souhaitent une très bonne année 2026.

Contact : apesb35@gmail.com

ACPG-CATM



L'association des anciens combattants se retrouve chaque année pour Les cérémonies patriotiques :

- ◆ Le 8 MAI pour célébrer la fin de la guerre 39- 45 ;
- ◆ Le 11 NOVEMBRE en mémoire des morts des mutilés des blessés et Des traumatisés de la grande guerre ;
- ◆ Le 5 DECEMBRE en hommage aux Morts pour la France de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie ;

Cette Année nous avons remis la croix D'Agadès et les insignes à Nos porte-drapeaux.

Nous espérons que vous serez des nôtres pour les prochaines Cérémonies de 2026. Toute personne qui le souhaite peut devenir citoyen de la Paix, en nous contactant.

Pour tout renseignement :

Le Président : Yves RUELLAN - 7 impasse de la chapelle
Tél. : 06 71 86 89 70 - Mail : ruellan.yves22@gmail.com



21
avr.



25
avr.



22
juin



21 & 22
juin

La municipalité a relancé en juin son marché estival, lequel bat son plein près du camping municipal chaque mercredi, de 17 h à 21 h. L'occasion pour les chalands, jusqu'au 27 août, de s'approvisionner en légumes, viande, fruits de mer ou encore poisson, sachant que ce marché fait de place aussi aux artisans, proposant quant à eux bijoux et autres objets décoratifs. Ils complètent ce marché qui, autre intérêt, se déroule aux accords des groupes de musique qui peuvent s'y succéder chaque semaine. Rien de mieux pour inciter le public à s'attarder. D'autant que certains commerçants proposent des plats à emporter. Voilà qui peut permettre de dîner sur place, bonne idée qu'encourage également un coin pique-nique tout



5
juil.



13
juil.

Fanfare Saint Maurice



3
août

Chants marins

A la (re)découverte du canal des Allemands

Born-Bonnières-des-Ondes— Depuis le 11 juillet, il est possible de naviguer sur le canal le vendredi après-midi depuis Saint-Guénolé. Désormais, et jusqu'au 27 août, le départ peut aussi se faire de la commune.



Informations : 06 89 36 88 88. Accès : les deux portes d'accès à l'ouest du pont au-dessus de la route de la Côte des Ondes. Tarif : 10 € la personne pour l'accès au port et l'embarquement.



Informations : 06 89 36 88 88. Accès : Pont au-dessus de la route de la Côte des Ondes. Tarif : 10 € la personne pour l'accès au port et l'embarquement.

A la découverte du canal des Allemands — Depuis le 27 juillet, trois navettes hebdomadaires (les 23 et 30 juillet, le 6, 13 et 20 août) sont proposées pour découvrir le canal des Allemands. Chacun d'eux permet la location de canoës, kayak ou radeaux sur place ou le long du canal, mais aussi un pique-nique dans les bois.

Informations : 06 89 36 88 88. Accès : le canal des Allemands est accessible par la route départementale 160 qui relie Born-Bonnières aux communes de Saint-Guénolé et de Plounévez-Moëdec. Il existe plusieurs parkings le long de cette route, mais il est préférable de prendre le bus. Des informations sont également disponibles sur le site www.born-bonnières.com.

Cette balade à vélo-décoche offre une belle découverte du canal des Allemands et de ses environs. Un peu plus au sud, le canal des Allemands et le canal de Nantes à Brest sont bordés par le mur de l'Atlantique, qui sépare la France et l'Espagne à peine plus d'un kilomètre.

Cette balade à vélo-décoche offre une belle découverte du canal des Allemands et de ses environs. Un peu plus au sud, le canal des Allemands et le canal de Nantes à Brest sont bordés par le mur de l'Atlantique, qui sépare la France et l'Espagne à peine plus d'un kilomètre.



Le canal des Allemands offre une belle découverte de la nature et de l'histoire de la Bretagne.



9
août

Fête des moules



Saint-Benoît-de-Québec

Dix-sept employés communautaires recommandent



Autrefois, le pays des vaches, avec son patrimoine historique et culturel, est devenu un véritable havre de paix et de sécurité, mais aussi un véritable sanctuaire pour la nature et l'environnement.

www.ijerph.org | ISSN: 1660-4601 | DOI: 10.3390/ijerph18042004

тако, в не може едното, което има
възможност да го употреби.
Ден след като Банко прие
то предложение, той бе в сърце на
мълчанието.

Le résultat va verser à l'investissement, directement ou indirectement. Ces investissements sont effectués par les entreprises et, le deuxième élément sera également des investissements dans les infrastructures publiques et privées.

Malheureusement ce n'est pas le cas. Les deux dernières années, comme l'indiquait, en 2003 l'Institut en fait des évaluations spécifiques dans les établissements d'enseignement. « À part une période de temps annuelle, il y a des évaluations toutes celles qui servent au service des enfants de l'école », précise-t-



Remise médailles jeunesse et sport

Saint-Benoît-des-Quatre-
Fontaines

Elles créent leur cabinet d'infirmières libérales

Bébet se présente. L'icelle Hugo Lezing et Arantxa leont ont créé un cabinet d'immobilier résidentiel à 70 km au sud de Den Haag. Elles y proposent des maisons, mais également des appartements et des bureaux. Elles sont toutes deux ambitieuses pour atteindre les 100 maisons immobilières dans les années à venir. « Nous avons envie de nous développer », confie Bébet. La jeune femme ajoute : « Je pense que je suis plus forte que ma mère pour la construction ».

Una memoria su fondo

Ainsi, on travaille toutes les deux dans le même cabinet, estimant à Saint-Malo, c'est là qu'on sera reçu. En coup, on s'en détourne pas, mais on travaille ensemble. À ce propos, Alexandre Léonard : « On a complété bien », reconnaît Lucie Léonard-Lalancette.

Quelles sont leurs spécialités ?
Publié le dimanche, l'« *Tablette* » a l'habileté
à traiter avec des personnes
pres - Hélène Lucie Auger-
Dumont. Quant à Alexandre Lorato, elle
l'accompagne de son « *parcours* ».
Elle n'hésite pas aussi à « *touche-
re au sujet* ». Elle pour-
rait alors des plaidoyer pour les
victimes offrant d'assurance-vie.

10. Informácia o zločine hľadanej ľudzine
Akciačného kazu na odvodenie ľudu

Instruction des cellules électriques
port le courant sera prioritaire.
Si vous êtes professionnel de niveau
et intéressé par ce projet, vous
avez contactez la mairie au
99.58.27.06 • info.democube
www.democube.com

Contact : 04 08 72 37 01 95, 95
Internet : www.sibson.com



Cérémonie du 11 novembre 2025



à la marche contre Parkinson

Saint-Benoît-des-Ondes. Théo Vétili est engagé depuis janvier dans son projet. Samedi, il a fait escale dans la commune, une semaine avant de conclure son périple de 8 300 km.

D'origine italienne mais installé à l'Ile d'Yeu (Vendée), Théo Vétili, 30 ans, est malade de Parkinson depuis le 11 janvier dernier. Son père, de St-Malo, a la maladie. Son grand-père, le docteur Jean-Pierre Vétili, 85 ans, a également été atteint par le Parkinson. « Il a terminé les CH de toute sa vie plus proche possible du littoral et des familles installées sur la côte », précise-t-il.

« Aujourd'hui, il a été rencontré à Saint-Benoît-des-Ondes pour la première fois. Il a été très bien accueilli par les élus locaux et le docteur d'Angers », relate Théo Vétili. Il a également rencontré les associations locales qui ont répondu présent à son appel. Sport au fil des marées, la Marche à pied, la Marche à pied maladroite, le Triathlon... tout a été proposé.

« L'objectif est de faire connaître la maladie et de sensibiliser les gens à l'accompagnement des personnes atteintes de Parkinson », explique Théo Vétili. Lequel a également rencontré les élus locaux et les associations locales.

Théo Vétili marche pour faire connaître la maladie mais aussi l'association qu'il a créée avec ses proches pour essayer de prévenir l'évolution de la maladie. Il a également rencontré l'association Parkinson France. Lequel est un soutien pour la lutte contre la maladie.

« Nous avons également rencontré des élus locaux, mais aussi les représentants de diverses associations pour débattre de nos besoins et nos envies », ajoute Théo Vétili. C'est une première fois pour lui de faire ce genre de randonnée sportif, l'autre étant



Théo Vétili était dans la commune, samedi, avec les personnes qui l'ont accompagné à pied dans le cadre de son périple du jour. Bernadette Letourneau, le maire, et des élus locaux sont venus à son rencontre. ▶ PHOTO : OUEST-FRANCE

pour dérouler le tapis rouge pour la marche. « On peut voir que l'ambiance est bonne. J'espère que ce sera toujours comme ça », continue le jeune homme, auteur de la réalisation du parcours depuis cet été. Il a dédié deux heures pour l'organiser et voici les résultats.

17 000 pour France Parkinson

Sur le fil et d'inviter les personnes à faire face à l'activité physique, c'est ce que le jeune homme a fait de mieux pour la maladie. « On a même aménagé des îlots pour faire le

tour de la maladie de Parkinson, l'activité physique n'est pas la seule forme d'activité physique ». Le jeune homme a donc invité la communauté sur la maladie. « On a même aménagé des îlots pour faire le

tour de la maladie de Parkinson, l'activité physique n'est pas la seule forme d'activité physique ». Le jeune homme a donc invité la communauté sur la maladie. « On a même aménagé des îlots pour faire le



Des élèves ont décoré la commune

Des élèves de l'école ont réalisé les petits lutins du Père Noël avec des étoiles, samedi après-midi. L'initiative permettait de proposer une animation ludique et utile aux élèves mais aussi, pour la commune, de faire une « économie budgétaire », précise Roseline Caugant, adjointe en charge des animations. « On a fait le choix de décorer quelques sapins avec les paquets cadeaux faits par les enfants de l'école », confie-t-elle. Il s'agit de la cinquième année que la commune propose cette animation aux élèves.

▶ PHOTO : OUEST-FRANCE

SAINT-BENOÎT-DES-ONDES

Trois nonagénaires à l'honneur



Hélène Gazequel (94 ans), Josette Punfréch (90 ans) et Solange Bedel (93 ans), entourées de Bernadette Letourneau, maire, et de membres du CGAS. ▶ PHOTO : OUEST-FRANCE

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) a accueilli les aînés pour le traditionnel repas qui leur est dédié, dimanche, à la salle polyvalente.

80 convives ont pu déguster un repas concocté par Saveurs et Gourmandises, traiteur à La Gouenne. L'animation a été assurée par Micro'chant. « Cette troupe, composée d'une chanteuse, deux

danseuses, un transformiste et un artiste malentendu, a offert un spectacle en alternant danse, chant et mimétisme. Ce spectacle a été apprécié par toute l'assistance », confie Brigitte Nicolas, vice-présidente du CCAS.

Pour l'occasion, ce dernier a également mis à l'honneur Reine Gazequel (94 ans), Josette Punfréch (90 ans) et Solange Bedel (93 ans).

Cabinet infirmier

HUGUET-LELONG Lucile – rue du Bord de Mer - 06.72.52.01.35
LORAND Alexandra – rue du Bord de Mer - 06.72.52.01.35

Coaching

CAMCOACH – Coaching personnel et professionnel
06.87.41.57.75 – cam.coaching@outlook.fr

Atelier de couture

LESSIRARD DE GRAAF Aglaé – Faargedea couture
4 rue du Croissant – 06.12.61.46.88

Nettoyage des locaux et vitrerie

NET THEBAULT – 2E rue de la Badiolais – 07.85.23.13.14

Peinture, ravalement

ALD Peinture – LEPORT Aurélien – 2 rue de la Baie
02.99.58.66.79 – 07.86.78.00.74

Paysagiste

PRESSE Julien – 5 rue du Croissant – 06.58.60.23.66

Menuisier

BLS AMENAGEMENT – 11 Les Mielles de Maure
07.88.21.68.98

Travaux d'isolation

LEMONNIER Jérôme – 8 F rue des Verdières - 06.27.81.45.21

Plomberie – Électricité – Menuiserie

CHAUFAUX Didier – 32 rue de la valeur – 09.64.31.83.01

Chaudronnerie

SARL J SERVAES Artisan – Parc d'activité des Dis
06.27.31.07.07

Désinsectiseur

BR NUISIBLES – BOURCE Richard – 13 rue du Centre
06.08.42.43.38

Arboriculteur

RBL Arbre père et fils – 21 rue des Verdières
06.15.59.05.19 ou 06.46.88.57.75
contact@sarl-rbl-arbre.com

Secrétariat administratif

A.G.C. BRUNO-MARTIN Patricia – 14 rue du Blanc Essay
02.99.58.71.86

Communication et évènementiel

CM STUDIO CREATIF – MAUDET Carmen – 07.81.95.70.59

Dessin, peinture et bijoux

BARON Nathalie – 4 rue de la Baie – 06.35.40.20.18

Café-restaurant-chambres-boutique

COCO BAY – 65 rue du Bord de Mer – 02.99.56.57.93

Bar-restaurant

LE VENDOME – 1 rue du Centre – 02.99.89.53.36

Restaurant

Restaurant de la Baie - 6 rue du Bord de Mer - 02.99.58.67.64

Gîtes

- ◆ La maison du pêcheur – 69 rue du Bord de Mer
02.57.18.01.11
- ◆ La Bruneaudière – 37 rue du Centre – 02.57.18.01.11

Gîtes et chambres

Face aux Flots – 60 rue du Bord de Mer – 02.99.58.76.90

Chambres

- ◆ La Grande Mare – 46 rue du Bord de Mer - 02.99.19.77.92
- ◆ La Seigneurie des Ondes – La Seigneurie - 07.86.08.31.80

Appartements

Le Clos de la Côte d'Émeraude - 43 rue du Centre
06.63.46.76.67

Appart Hôtel

Hôtel de la Baie – 6 rue de Bord de Mer – 02.99.58.67.64

Crêperie

La Fleur de Sarrasin – 7 rue du Bord de Mer
02.23.17.27.76

Pizzeria

BAIA – 16 rue du Bord de Mer – 09.83.25.10.24

Camion Pizza

Le lundi de 17h à 20h – Parking du Bord de Mer

Cave à vins

LA CAVE DE LA BAIE – 3 rue du Bord de Mer
06.65.57.34.38

Boulangerie, pâtisserie

LA BAGUETTE BENEDICTINE – 29 rue du Bord de Mer
02.99.58.78.80

Commerce d'alimentation générale

LE PANIER BENEDICTIN – 28 rue du Bord de Mer –
02.99.58.77.69 – 06.42.28.19.63

Apicultrice

APICOLONIE – 10 rue de l'Ile Verte – 06.77.24.68.03

Commerces de détails de coquillages

- ◆ LE CHAT LENT – 30 rue du Bord de Mer - 02.99.58.77.70
- ◆ LOMET Stéphane – 15 Les Mielles de Maure
02.99.58.66.57
- ◆ LA PERLE DES GREVES – 51 rue du Bord de Mer
02.99.58.66.32
- ◆ ST MICHEL COQUILLAGES – 3 Les Mielles de Maure
02.99.58.67.85 – 06.07.79.41.68

Station-service, réparation automobile, garage

- ◆ GARAGE DE LA BAIE – rue du Bord de Mer
02.99.58.73.68
- ◆ AUTO PREMIUM 35 – 1 rue du Marais – 06.78.26.22.33

Tabac, presse, poste

L'ECUME – 3 rue du Centre - 02.99.58.63.42

Fioul, bois, charbons, granulés

ETS LETANOUX Fabien – Transport-bennes – ZA Les Dis
7 rue du Marais – 02.99.58.78.20

Agent immobilier

MANTEAU Charles – MegAgence – 06.75.04.65.97

Campings

- ◆ CAMPING DE L'ILE VERTE – 42 rue de l'Ile Verte
02.99.58.62.55 – 06.60.86.00.76
- ◆ LE VILLAGE INSOLITE – Chemin des Dis
06.88.45.29.67

AUTRES COMMUNES**Médecins généralistes**

- ◆ LAFUENTE Javier – 1 allée de Scissy – HIREL
02.99.80.85.28
- ◆ LOCHET GOARANT Sylvie, 3 rue Cour Gougeon
LA FRESNAIS – 02.99.58.65.77
- ◆ COLLET Yann, LEVY Dan, CRENOL Elodie, GOUBIN
Hervé – 32 rue de la Vallée Verte – SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES – 02.99.89.11.59

Pharmacies

- ◆ PHARMACIE DE LA BAIE – 73 Grande Rue – HIREL
02.99.58.74.86
- ◆ PHARMACIE DES FRENES – 1 rue de la Cour Gougeon
LA FRESNAIS – 02.99.58.75.86
- ◆ PHARMACIE DES ONDES – 3 rue de la Baie
SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES – 02.99.89.11.31

Déchèteries

- ◆ Cancale – Les Quatrevais – 9h30-12h et 14h-18h. Fermée le mercredi, le dimanche et les jours fériés.
- ◆ Saint-Méloir-des-Ondes – Blessin – 9h30-12h et 14h-18h. Fermée le mardi, le dimanche et les jours fériés



PERMANENCES EN MAIRIE**Assistance sociale**

Sur rendez-vous les 1^{er} et 3^e mercredis du mois de 9h00 à 11h30
Prise de rendez-vous auprès du CDAS du Pays Maloïn : 02.22.93.66.00

France Services

Sur rendez-vous toutes les 3 semaines de 9h00 à 12h00
Prise de rendez-vous au 02.99.89.61.37

Camping municipal des Ondes

Adresse 18bis rue du Bord de Mer - 02.99.58.65.21

Aire de camping-car

Adresse : 4 rue du bord de mer.
Tarif 9€ / 24h du 1^{er} mai au 31 octobre (gratuite du 1^{er} novembre au 30 avril).
Tarif permanent borne de service (50 litres d'eau ou 6h d'électricité) : 4€ / service

École publique du Bord de Mer

Adresse : Rue du Bas Champs
Tél. : 02.99.58.77.86 (contact à privilégier le mardi)

SERVICES LOCAUX**Service des eaux****Véolia eau délégation de Saint-Malo Agglomération**

Eau potable : 0.969.329.510
Assainissement : 02.99.82.78.20 ou stmalo-asst.eau-btg@veolia.com

Collecte de déchets – Saint-Malo Agglomération

Pour obtenir un container 0.800.801.061
Collectes d'ordures ménagères : le jeudi
Collectes des déchets recyclables : un mardi sur deux.

Bus – Réseau MAT à la demande par téléphone au 02.99.40.19.22, par internet sur www.reseau-mat.fr et sur l'application mobile MAT

Point Poste

Tabac/Presse " L'Ecume " – 3 rue du Centre – 02.99.58.63.42.

Trésorerie publique

18 place Toullier – 35120 DOL-DE-BRETAGNE – 02.99.48.01.79
sgc.dol@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil sans rendez-vous de 9h à 12h du lundi au vendredi.
Accueil sur rendez-vous de 14h à 16h le lundi et le jeudi.

Urbanisme : dépôt des demandes sur le Guichet Unique – (<https://saintmalo-agglo.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>)

Cartes d'identité, passeports, permis, certificat d'immatriculation

Demande à formuler sur le site <https://ants.gouv.fr/> et pour trouver des rendez-vous : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr>

Conteneurs à verres

rue du Marais - Z.A. Les Dis, salle polyvalente et déchetterie route de Saint-Méloïn.

Presbytère de Saint-Méloïn-des-Ondes

Adresse : 9 rue de la gare - Tél. : 02.99.89.10.38.

Pays Malouin – 02.99.40.27.00

Correspondant Jean-Marc PAPAIL - 06.82.80.99.39 – jm.papail@wanadoo.fr

Ouest-France – 02.99.40.65.65 Correspondante Julie GUNTZ 06.87.16.36.54 julieguntz@gmail.com

SACPA Chenil Service – 02.99.60.92.22





Naissances :

La municipalité adresse ses félicitations aux parents de...

Zack BAVAY, né le 20 février

Pierre-Charles BUCAILLE, né le 13 novembre

Alryc MEEEX COGNARD, né le 30 novembre



Mariages :

La municipalité adresse ses vœux de bonheur à...

Sandrine BROUARD et Stéphane RUELLAN, mariés le 14 juin

John QUÉVERT et Mathilde CLAIRAMBAULT, mariés le 16 août

Décès :

La municipalité adresse ses sincères condoléances aux familles de...

André GAUTIER, décédé le 27 janvier

Jean OGER, décédé le 13 février

Pierrick COUELLAN, décédé le 26 février

Louisette PASSILLIER veuve MARY, décédée le 21 avril

Monique MORDREL veuve GEORGES, décédée le 1^{er} mai

Marc GALIO, décédé le 19 mai

Jocelyne GUÉHENNEUX veuve COUELLAN, décédée le 4 juin

Jean-Pierre COSTE, décédé le 10 juin

Bruno HOSEMANS, décédé le 8 juillet

Alice DOLBOIS veuve OLLIVIER, décédée le 18 août

Odette TÉZÉ veuve MOULINET, décédée le 27 septembre

Eugène SAMSON, décédé le 18 octobre

Jeannine BOURGE épouse GORCE, décédée le 13 novembre

Daniel FAUCHARD, décédé le 18 novembre

Marie-France BARRILÉ veuve JOSSE, décédée le 21 novembre

Jean-Louis FERRÉ (2024)



Démarches administratives en état civil

Où faire sa demande d'acte d'état civil ou d'extrait d'acte d'état civil

- ◆ Acte de naissance : à la mairie du lieu de votre naissance ;
- ◆ Acte de mariage : à la mairie du lieu de votre mariage ;
- ◆ Acte de décès : à la mairie du lieu du décès ou à la mairie du domicile (transcription)

Où faire votre demande de duplicata de livret de famille : à votre mairie de domicile

Où faire légaliser sa signature : à votre mairie de domicile. Le document où légaliser votre signature doit être signé devant l'Officier d'état civil

Où se marier : dans votre mairie de domicile ou celle du domicile de vos parents

Où se pacser : dans votre mairie de domicile, sur rendez-vous.

Recensement jeune obligatoire : à faire dans votre mairie domicile dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire.

À savoir : les actes d'état civil sont valables 3 mois à la date de délivrance inscrite sur l'acte.



AGENDA 2026

Date	Manifestation	Lieu
Vend. 31 janvier et sam. 1 ^{er} février	Représentation théâtrale	Salle polyvalente
Sam. 7 mars	Fête d'hiver – La Guinguette	Salle polyvalente
Dim. 15 mars	Elections municipales 1^{er} tour	En salle du Conseil
Dim. 22 mars	Elections municipales 2^{ème} tour	En salle du Conseil
Sam. 28 mars	Braderie de printemps	Salle polyvalente
Lun. 6 avril	Randonnée de Pâques	Rues de la commune
Sam. 18 et dim. 19 avril	Exposition de vieilles voitures	Camping municipal
Sam. 18 et dim. 19 avril	Représentation théâtrale	Salle polyvalente
Dim. 26 avril	5 km et 10 km - Circuit Bénédictin	Sur la commune
Sam. 2 mai	Départ rassemblement motos au profit de l'association Rêve de Clown	Rue du Bord de Mer
Sam. 9 et dim. 10 mai	Vide grenier	Camping des Ondes
Vend. 8 mai	Commémoration de la fin de guerre 39-45	Monument aux Morts
De juin à août	Marchés d'été le mercredi soir	Rue du Bord de Mer
Vend. 26 juin	Fête de l'école	Salle polyvalente
Courant juin	Pique-nique bénédictin	Salle polyvalente
Vend. 30 juin	Soirée hamburger à l'école	Ecole
11 juillet	Folklore du monde	Mairie
Sam. 8 août	Fête des Moules au profit de l'école du Bord de Mer	Grève
Sam. 12 septembre	Trail de la Côte d'Emeraude - 54 km	Camping-municipal
Dim. 13 septembre	Trail de la Côte d'Emeraude - 32 km	Camping-municipal
Merc. 11 novembre	Commémoration de la signature de l'Armistice	Monuments aux Morts
En novembre	Photo des classes 6	Mairie
Sam. 5 décembre	Hommage aux anciens combattants d'Afrique du Nord	Monuments aux Morts
Dim. 6 décembre	Repas des Aînés	Salle polyvalente
En décembre	Spectacle de Noël pour l'école	Salle polyvalente